

# BUDGET 2017

# BUDGET 2017

## Contexte

Le projet d'état prévisionnel des recettes et dépenses pour 2017, approuvé par le conseil de direction le 24 novembre 2015 (GB/15/DEC/013), reposait sur les perspectives à moyen terme (PMT) de l'ETF pour la période 2017-2020 et prévoyait un budget de 20 144 000 EUR. Ce montant de 20 144 000 EUR est maintenu dans le budget actuel pour 2017 et est conforme à la communication COM(2013) 519 final de la Commission, ce que reflète le budget de l'Union européenne pour 2017<sup>1</sup>.

Le budget proposé vise à soutenir les activités de l'ETF afin de: 1) renforcer l'analyse des politiques en matière d'EFP en se fondant sur des éléments probants; 2) moderniser les systèmes d'EFP dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie et 3) accroître la pertinence des prestations d'EFP par rapport au marché du travail, à la situation économique et à la cohésion sociale.

## SPECIFICITES DU BUDGET 2017

### Recettes

Les recettes reposent sur une contribution globale de 20 144 000 EUR pour les crédits d'engagement et de paiement, dont 19 771 000 EUR proviennent du budget de l'Union européenne et 373 000 EUR de la récupération de l'excédent lié à l'exécution du budget 2015.

### Dépenses

Le budget de l'ETF pour 2017 se situe au même niveau, en termes nominaux, que tous les budgets précédents depuis 2011, ce qui représente une diminution en termes réels d'environ 8 % par rapport à 2011<sup>2</sup>. En ce qui concerne les titres 1 et 2 (frais de personnel et dépenses administratives), le budget 2017 couvre les dépenses minimales (avec une marge mineure en vue d'un développement au titre 2) et le titre 3 (dépenses opérationnelles) accuse une baisse de 2,1 % par rapport au budget 2016.

L'ETF propose la ventilation suivante de la contribution:

### Titre 1 - Dépenses concernant le personnel travaillant pour l'ETF: 13 747 600 EUR

Le titre 1 représente 68 % de la contribution de l'UE, soit une baisse de 0,9 % par rapport au budget 2016.

Les dépenses du titre 1 couvriront les coûts estimés concernant les ressources humaines et les activités connexes. Les hypothèses de base sont les suivantes:

- un tableau des effectifs de 88 agents temporaires, 40,5 agents contractuels, 1 agent local et 1 expert national détaché;
- une augmentation des salaires (ajustement salarial annuel) de 1 %, alors que, selon les estimations, le coefficient correcteur pour l'Italie restera négatif (au niveau de 2015 de 99,4);

---

<sup>1</sup> COM(2016) 300 du 18 juillet 2016 PROJET de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2017.

<sup>2</sup> Données Eurostat, IPCH, EU28 2011-2016.

- une hausse des promotions annuelles et un avancement dans les échelons ainsi que des économies réalisées grâce au travail à temps partiel et à la rotation de l'effectif;
- une réduction du budget alloué aux missions administratives;
- un maintien des infrastructures de formation, sociales et médicales au niveau de 2016.

## **Titre 2 - Dépenses liées à l'infrastructure et à l'administration générale: 1 808 600 EUR**

Le titre 2 représente 9 % de la contribution, soit une hausse de 13,8 % par rapport au budget 2016.

L'augmentation du titre 2 en 2017 (qui, selon les prévisions, sera maintenu en 2018) s'explique par le fait qu'il faut couvrir les coûts engendrés par le renouvellement des systèmes de services publics, par l'acquisition et la mise en œuvre d'un nouvel outil de gestion de la relation avec les clients et par le renforcement de la numérisation au sein de l'ETF. Le titre 2 couvre:

- les dépenses liées aux technologies de l'information et de la communication (TIC);
- les frais de télécommunication;
- la maintenance du bâtiment et des équipements (installations);
- les dépenses liées à l'organisation des réunions du conseil de direction de l'ETF;
- les frais de contentieux.

## **Titre 3 – Dépenses liées aux activités opérationnelles: 4 587 800 EUR**

Le titre 3 représente 23 % de la subvention, soit une baisse de 2,1 % par rapport à 2016. Le titre 3 est nécessaire pour soutenir et compléter les principales contributions des experts de l'ETF dans le cadre du titre 1 et il couvre les dépenses liées aux:

- activités opérationnelles (expertise, soutien logistique et missions opérationnelles connexes);
- activités de communication (communications internes et externes, gestion des publications);
- activités de planification, de suivi et d'évaluation.

Selon une pratique consolidée, les montants résultant des économies réalisées seront affectés aux priorités négatives placées en réserve ainsi qu'à d'éventuelles priorités émergentes et, le cas échéant, aux améliorations de l'infrastructure.

## **Titre 4 - Coopération avec d'autres organisations**

En 2013, l'ETF a signé un accord de financement avec la DG DEVCO en vue de la mise en œuvre du projet «*Gouvernance pour l'employabilité dans le bassin méditerranéen*». Toutes les activités liées à ce projet ont été finalisées en 2016. Si des paiements devaient encore être effectués en 2017, l'ETF intégrera les crédits restants affectés au projet GEMM dans le budget 2017.

Le montant de cette dépense prévue étant inconnu au moment de l'établissement du budget, il sera introduit ultérieurement par le biais d'un budget rectificatif.

Comme prévu dans le règlement financier, si un accord devait être trouvé avec d'autres États membres et organisations de l'UE, il sera présenté au conseil de direction pour approbation.

## **Format et structure du budget**

Le budget 2017 (comme les années précédentes) contient des informations sur l'objectif de chaque ligne budgétaire, les hypothèses de planification utilisées pour étayer les montants nécessaires, une ventilation des crédits d'engagement et de paiement, le tableau des effectifs et un calendrier des paiements futurs sur les engagements conclus lors d'exercices précédents pour le titre 3.

Du fait de la réorganisation du titre 1 effectuée en 2016 en vue d'optimiser la gestion budgétaire du titre 2 et à la suite d'une consultation avec la DG EMPL, les lignes budgétaires existantes

correspondant aux infrastructures font l'objet d'une rationalisation. Un poste budgétaire du titre 3 a également été renommé.

Globalement, huit postes budgétaires au total ont été supprimés et les dépenses qu'ils couvraient ont été consolidées dans d'autres postes; quatre postes budgétaires ont été renommés afin de mieux refléter l'objet des crédits qu'ils contiennent. Les articles budgétaires englobés dans ces postes modifiés ont été revus en conséquence (supprimés ou renommés).

Ces modifications, ainsi que les hypothèses prévues, sont reflétées dans les tableaux budgétaires.

## Approbation

S'il est confirmé par le conseil de direction, le budget 2017 de l'ETF entrera en vigueur dès que l'autorité budgétaire aura adopté le budget général de l'Union européenne.

Poste/Art.	Titre	Budget 2017		Budget révisé 1 / 2016		Résultat 2015	
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI
<b>TITRE 1 Subvention de la Communauté européenne</b>							
<b>Chap. 1 0</b>	<b>Stratégie de pré-adhésion (15.03.02. (ex B7-033))</b>						
1 00	Phare						
1 00 1	Contribution Phare (Bulgarie, Roumanie) à la subvention ETF aux titres 1 et 2						
1 00 2	Contribution Phare (Bulgarie, Roumanie) à la subvention ETF au titre 3						
1 00 3	Contribution Phare (Croatie) à la subvention ETF aux titres 1 et 2						
1 00 4	Contribution Phare (Croatie) à la subvention ETF au titre 3						
1 01	Pré-adhésion						
1 01 1	Contribution de pré-adhésion (Turquie) à la subvention ETF aux titres 1 et 2						
1 01 2	Contribution de pré-adhésion (Turquie) à la subvention ETF au titre 3						
<b>Chap. 1 1</b>	<b>Action externe - Tacis, CARDS et MEDA - (15.03.03. (ex B7-664))</b>						
1 10	Soutien Commission et initiatives Europe élargie						
1 10 1	Action externe (Tacis, CARDS) - subvention aux titres 1 et 2						
1 10 2	Action externe (Tacis, CARDS) - subvention au titre 3						
<b>Chap.1 2</b>	<b>Fondation européenne pour la formation (04 03 14, ex 15.02.12, ex 15.02.27)</b>						
1 20	Fondation européenne pour la formation						
1 20 0	Subvention ETF	19 771 000.00	19 771 000.00	19 956 000.00	19 956 000.00	19 943 771.16	19 943 771.16
1 20 1	Subvention ETF aux titres 1 et 2	19 771 000.00	19 771 000.00	19 956 000.00	19 956 000.00	19 943 771.16	19 943 771.16
1 20 2	Subvention ETF au titre 3	19 771 000.00	19 771 000.00	19 956 000.00	19 956 000.00	19 943 771.16	19 943 771.16
<b>Chap.1 3</b>	<b>Contribution de l'Union européenne à partir de la récupération des surplus des années précédentes</b>						
1 30	Contribution de l'Union européenne à partir de la récupération des surplus des années précédentes	373 000.00	373 000.00	189 000.00	189 000.00	199 463.00	199 463.00
1 30 0	Contribution au titre 1 et 2	373 000.00	373 000.00	189 000.00	189 000.00	199 463.00	199 463.00
1 30 1	Contribution au titre 1 et 2	373 000.00	373 000.00	189 000.00	189 000.00	199 463.00	199 463.00
1 30 2	Contribution au titre 3	373 000.00	373 000.00	189 000.00	189 000.00	199 463.00	199 463.00
<b>TITRE 1</b>		<b>TOTAL DU TITRE 1</b>	<b>20 144 000.00</b>	<b>20 144 000.00</b>	<b>20 145 000.00</b>	<b>20 145 000.00</b>	<b>20 143 234.16</b>
<b>TITRE 8 L'apport en nature de la Communauté européenne</b>							
<b>Chap. 8 0</b>	<b>L'apport en nature de la Communauté européenne</b>			<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>		
8 00	L'apport en nature de la Communauté européenne			p.m.	p.m.		
8 00 0	L'apport en nature de la Communauté européenne			p.m.	p.m.		
<b>TITRE 8</b>		<b>TOTAL DU TITRE 8</b>		<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>		
<b>TITRE 9 RECETTES DIVERSES</b>							
<b>Chap. 9 0</b>	<b>Recettes diverses</b>			<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>
9 00	Recettes diverses			p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
9 00 0	Recettes diverses			p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
<b>TITRE 9</b>		<b>TOTAL DU TITRE 9</b>		<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>
<b>TITRE 10 RÉSULTATS DES ANNÉES ANTÉRIEURES</b>							
<b>Chap. 10 1</b>	<b>Résultats des années antérieures</b>			<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
10 11	Résultats des années antérieures			p.m.	p.m.	-	-
10 11 1	Résultat budget année -/- 1			p.m.	p.m.	-	-
<b>TITRE 10</b>		<b>TOTAL DU TITRE 10</b>		<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE SUBVENTION DE L'ETF</b>							
				<b>20 144 000.00</b>	<b>20 144 000.00</b>	<b>20 145 000.00</b>	<b>20 145 000.00</b>
						<b>20 152 275.81</b>	<b>20 152 275.81</b>

Poste/Art.	Titre	Budget 2017		Budget révisé 1 / 2016		Résultat 2015	
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI

## TITRE 4 RECETTES PROVENANT D'AUTRES SOURCES (recettes affectées)

<b>Chap. 4 2</b>	<b>Coopération avec d'autres institutions européennes et autre organizations</b>		<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>754 412.23</b>	<b>754 412.23</b>	<b>402 019.00</b>	<b>402 019.00</b>
4 20	Projets liés aux accords entre la Commission Européenne et la Fondation		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	402 019.00	402 019.00
4 20 0	Le projet GEMM		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	402 019.00	402 019.00
4 20 1	Le projet FRAME		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-	-
4 21	Financement des années précédentes		p.m.	p.m.	754 412.23	754 412.23	-	-
4 21 0	Le projet GEMM		p.m.	p.m.	754 412.23	754 412.23	-	-
4 21 1	Le projet FRAME		p.m.	p.m.	-	-	-	-
<b>Chap. 4 3</b>	<b>Coopération avec des institutions italiennes</b>		<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
4 30	Coopération avec des institutions italiennes		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-	-
4 30 0	Coopération avec des institutions italiennes		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-	-
<b>Chap. 4 9</b>	<b>Coopération avec des institutions italiennes - financement des années précédentes</b>		<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>304.66</b>	<b>304.66</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
4 90	Coopération avec des institutions italiennes - Financement des années précédentes		p.m.	p.m.	304.66	304.66	-	-
4 90 0	Coopération avec des institutions italiennes - Financement des années précédentes		p.m.	p.m.	304.66	304.66	-	-
<b>TITRE 4</b>	<b>TOTAL DU TITRE 4</b>		<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>754 716.89</b>	<b>754 716.89</b>	<b>402 019.00</b>	<b>402 019.00</b>

<b>TOTAL RECETTES AFFECTÉES/DE PROJET</b>		<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>754 716.89</b>	<b>754 716.89</b>	<b>402 019.00</b>	<b>402 019.00</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>20 144 000.00</b>	<b>20 144 000.00</b>		<b>20 899 716.89</b>	<b>20 899 716.89</b>	<b>20 554 294.81</b>	<b>20 554 294.81</b>

Poste/Art	Titre	Budget 2017		Budget révisé 1 / 2016		Résultat 2015		Prévisions 2017	
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI		
<b>TITRE 1 DÉPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIÉES À LA FONDATION</b>									
<b>Chap. 11 Personnel en activité</b>		<b>13 267 900.00</b>	<b>13 267 900.00</b>	<b>13 080 500.00</b>	<b>13 080 500.00</b>	<b>12 768 810.77</b>	<b>12 735 402.34</b>		
Art. 110 Agents occupant un emploi repris au tableau des effectifs		10 725 000.00	10 725 000.00	10 492 000.00	10 492 000.00	9 760 151.28	9 759 401.28		
1 10 0 Agents temporaires		10 725 000.00	10 725 000.00	10 492 000.00	10 492 000.00	7 787 066.71	7 786 316.71	<p>Cette ligne budgétaire couvre les frais de traitements de base et l'indemnité de gestion des agents temporaires de l'ETF, comme indiqué dans le Statut (art. 44 et 66) et le Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes (art. 20). À partir de 2016, ce crédit couvre l'ensemble des traitements, indemnités, coûts relatifs à la sécurité sociale et contributions, facteur de pondération, adaptations des traitements, congé annuel non pris en fin de contrat, coûts liés à l'entrée en service et à la cessation de service pour les agents temporaires (précédemment prévus aux lignes budgétaires 1101, 1102, 1130, 1131, 1132, 1140, 1141, 1181, 1182, 1183, 1184), ainsi que les modifications possibles en raison du facteur de pondération (1190) et des adaptations des traitements (1191). Jusqu'en 2016, cette ligne budgétaire était intitulée «Traitements de base»</p> <p>Prévisions: Les 88 postes prévus dans le tableau des effectifs de l'ETF seront atteints début 2017. Le facteur de pondération ne devrait pas être modifié (99,4). Le réajustement salarial devrait être de + 1 % en 2017. On suppose qu'un ETP ne sera pas payé pour compenser les arrangements à temps partiel</p>	
1 10 1 Allocations familiales		-	-	-	-	966 978.41	966 978.41	<p>Cette ligne budgétaire couvriraient les allocations familiales des agents temporaires de l'ETF, comme indiqué dans le statut (art. 67) et le Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes (art. 20).</p> <p>Prévisions: À partir de 2016, ce poste est intégré dans la ligne budgétaire 1100</p>	
1 10 2 Indemnités de dépassement et d'expatriation		-	-	-	-	1 006 106.16	1 006 106.16	<p>Cette ligne budgétaire couvriraient les indemnités d'expatriation des agents temporaires de l'ETF, comme indiqué dans le Statut (art. 69) et le Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes (art. 20).</p> <p>Prévisions: À partir de 2016, ce poste est intégré dans la ligne budgétaire 1100</p>	
<b>Art. 111 Autres agents</b>		<b>2 153 900.00</b>	<b>2 153 900.00</b>	<b>2 116 500.00</b>	<b>2 116 500.00</b>	<b>1 937 956.99</b>	<b>1 937 062.69</b>		
1 11 0 Agent contractuel		2 086 900.00	2 086 900.00	2 045 000.00	2 045 000.00	1 810 956.99	1 810 956.99	<p>Ce crédit couvre l'ensemble des traitements, indemnités, coûts relatifs à la sécurité sociale et contributions, facteur de pondération, adaptations des traitements, congé annuel non pris en fin de contrat, coûts liés à l'entrée en service et à la cessation de service pour les agents contractuels.</p> <p>Prévisions: En 2017, 40,5 agents contractuels équivalents temps plein sont prévus</p>	
1 11 2 Agents locaux		67 000.00	67 000.00	71 500.00	71 500.00	127 000.00	126 105.70	<p>Ce crédit couvre tous les salaires, indemnités et dépenses de sécurité sociale pour les agents locaux.</p> <p>Prévisions: Rémunération d'un agent local et services fournis par une société italienne spécialisée dans le droit du travail pour appliquer la législation italienne aux agents locaux et préparer la documentation relative aux rémunérations.</p>	
Art. 113 Couverture des risques de maladie, d'accident et de maladie professionnelle, couverture du risque de chômage et maintien des droits à la pension		-	-	-	-	413 333.15	413 333.15		
1 13 0 Assurance maladie		-	-	-	-	268 005.70	268 005.70	<p>Ce crédit couvrira l'assurance maladie au titre de l'article 72 du Statut et du Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes (art. 28)</p> <p>Prévisions: À partir de 2016, ce poste est intégré dans la ligne budgétaire 1100</p>	
1 13 1 Assurance accidents et maladies professionnelles		-	-	-	-	39 600.58	39 600.58	<p>Ce crédit couvrira l'assurance accidents et maladies professionnelles en vertu de l'article 73 du Statut et du Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes (art. 28)</p> <p>Prévisions: À partir de 2016, ce poste est intégré dans la ligne budgétaire 1100</p>	
1 13 2 Assurance chômage pour les agents temporaires		-	-	-	-	105 726.87	105 726.87	<p>Ce crédit couvrira l'assurance chômage pour les agents temporaires en vertu de l'article 28 bis du Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes</p> <p>Prévisions: À partir de 2016, ce poste est intégré dans la ligne budgétaire 1100</p>	
<b>Art. 114 Allocations et indemnités diverses</b>		-	-	-	-	109 403.20	109 403.20		

Poste/Art	Titre	Budget 2017		Budget révisé 1 / 2016		Résultat 2015		Prévisions 2017	
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI		
1 14 0	Allocations de naissance et décès	-	-	-	-	396.62	396.62	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment les art. 70, 74 et 75, et le Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes (art. 28).  Ce crédit couvrait: - les allocations de naissance; - en cas de décès d'un fonctionnaire: – la rémunération globale du défunt jusqu'à la fin du troisième mois suivant celui du décès, – les frais nécessités par le transport du corps jusqu'au lieu d'origine	
1 14 1	Frais de voyage annuel du lieu d'affectation au lieu d'origine	-	-	-	-	109 006.58	109 006.58	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment l'art. 8 de l'annexe VII applicable par analogie aux agents temporaires.  Ce crédit couvrait le paiement forfaitaire des frais de voyage pour le membre du personnel concerné, pour son conjoint et les personnes à sa charge, du lieu d'affectation au lieu d'origine.	
<i>Art. 117 Prestations d'appoint</i>		360 000.00	360 000.00	368 000.00	368 000.00	408 613.58	376 849.45	Prévisions: À partir de 2016, ce poste est intégré dans la ligne budgétaire 1100	
1 17 2	Frais d'organisation de stages à la Fondation	p.m.	p.m.	-	-	5 013.88	5 013.88	Ces crédits couvrent les frais d'organisation de stages pour les jeunes professionnels de l'UE et les pays partenaires de l'ETF pour leur permettre de se familiariser avec les pratiques d'une agence de l'Union européenne.	
1 17 7	Autres prestations et services institutionnels d'audit	360 000.00	360 000.00	368 000.00	368 000.00	403 599.70	371 835.57	Prévisions: Pas de stages prévus pour 2017  Ce crédit est destiné à couvrir les recours à d'autres prestataires de services, consultants et experts, pour les services relevant de l'administration générale de l'ETF lorsque de tels services ne peuvent être assurés par le personnel de l'ETF (pour des raisons d'expertise ou de disponibilité).  Prévisions: * Services fournis par les organes administratifs de l'UE dans le cadre d'accords de niveau de service (par exemple, traitement des coûts salariaux et autres services facultatifs) + contrat de service interagences pour le secrétariat de l'agence de coordination + coût du badge CE * Compte tenu du budget disponible, environ 2,5 ETP de personnel intérimaire peuvent être embauchés. Ce personnel est généralement utilisé pour compenser les absences du personnel de l'ETF (maladie de longue durée, congé parental ou autre) ou couvrir les périodes de surcharge, y compris le coût associé pour le personnel intérimaire en vertu de la législation italienne * Prestataires de services (services de réception) - calculs effectués sur la base de 250 jours de service. * Services de déménagement pour le nouveau personnel. * Enquête sur l'engagement du personnel	
<i>Art. 118 Frais de recrutement et de mutation</i>		29 000.00	29 000.00	104 000.00	104 000.00	139 352.57	139 352.57		
1 18 0	Frais divers de recrutement	29 000.00	29 000.00	104 000.00	104 000.00	15 892.08	15 892.08	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 27 à 31, ainsi que son article 33.  Ce crédit couvre divers frais de recrutement, dont: - les frais de publication, - les frais directement liés à la promotion et à l'organisation d'épreuves de groupe en vue de recrutements (location de locaux, mobilier, machines et équipements divers, eau, honoraires pour la préparation et la correction des épreuves, etc.), - les frais de voyage et les indemnités journalières pour les candidats et les membres extérieurs du jury de sélection, - les examens médicaux de pré-recrutement.	
								Prévisions: Coût moyen sur la base des tendances historiques pour un maximum de 25 candidats qui ont droit à un remboursement par procédure. Frais de déplacement/séjour liés aux visites médicales organisées avant le recrutement (coût moyen Bruxelles/Luxembourg/Turin), et coûts des visites médicales préalables au recrutement. Organisation d'un centre d'évaluation.	

Poste/Art	Titre	Budget 2017		Budget révisé 1 / 2016		Résultat 2015		Prévisions 2017	
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI		
1 18 1	Frais de voyage	-	-	-	-	1 397.23	1 397.23	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, notamment son article 71.	Ce crédit couvrait les frais de voyage pour les membres du personnel et leurs familles lorsqu'ils prennent ou quittent leurs fonctions.
1 18 2	Indemnités d'installation	-	-	-	-	80 212.89	80 212.89	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment les articles 5 et 6 de son annexe VII.	Ce crédit couvrait les indemnités d'installation et de réinstallation lors du changement de lieu de résidence des agents qui prennent leurs nouvelles fonctions, lors d'une mutation et lorsqu'ils quittent l'institution pour se réinstaller ailleurs.
1 18 3	Frais de déménagement	-	-	-	-	22 828.76	22 828.76	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71 ainsi que l'article 9 de son annexe VII.	Ce crédit couvrait les frais de déménagement d'un nouveau membre du personnel lors de son entrée en fonctions ainsi que les dépenses des membres du personnel qui cessent leurs fonctions au sein de l'ETF.
1 18 4	Indemnités journalières temporaires	-	-	-	-	19 021.61	19 021.61	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71 ainsi que l'article 10 de son annexe VII.	Ce crédit couvrait les indemnités journalières temporaires pour les agents qui justifient d'être tenus de changer de résidence lors de leur entrée en fonctions ou lors d'une mutation.
<b>Art. 119</b>	<b>Coefficients correcteurs</b>	-	-	-	-	-	-	Prévisions: À partir de 2016, ce poste est intégré dans la ligne budgétaire 1100	Prévisions: À partir de 2016, ce poste est intégré dans la ligne budgétaire 1100
1 19 0	Coefficients correcteurs	-	-	-	-	-	-	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 64 et 65 et l'article 17, paragraphe 3 de son annexe VII.	Ce crédit couvrait le coût des coefficients correcteurs appliqués à la rémunération des agents. Les coefficients correcteurs sont adoptés par le Conseil sur proposition de la Commission mais sont déterminés à la fin de l'année avec les augmentations/diminutions avec effet rétroactif au 1er juillet. Il couvrait également le coût des coefficients correcteurs appliqués aux émoluments transférés dans un pays autre que le pays d'emploi.
1 19 1	Adaptation salariale	-	-	-	-	-	-	Prévisions: À partir de 2016, ce poste est intégré dans la ligne budgétaire 1100	Prévisions: À partir de 2016, ce poste est intégré dans la ligne budgétaire 1100
<b>Chap. 1.3 Missions et déplacements</b>								Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment les articles 65 et 65 bis et son annexe XI. Règlement financier, du 21 décembre 1977, applicable au budget général des Communautés européennes (JO L 356 du 31.12.1977, p. 1), tel que modifié en dernier lieu par le règlement (CE, Euratom, CECA) n° 2548/98 (JO L 320 du 28.11.98, p. 1).	Ce crédit couvrait les coûts d'adaptation salariale approuvés par le Conseil au cours de l'exercice financier.
<i>Art. 130</i>	<i>Frais de missions et de déplacement</i>	<b>110 000.00</b>	<b>110 000.00</b>	<b>115 900.00</b>	<b>115 900.00</b>	<b>93 000.00</b>	<b>72 378.61</b>		Prévisions: À partir de 2016, ce poste est intégré dans la ligne budgétaire 1100
1 30 0	Frais de missions et de déplacement	110 000.00	110 000.00	115 900.00	115 900.00	93 000.00	72 378.61	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment les articles 11 et 13 de son annexe VII.	Ce crédit couvre: les frais de déplacement, le paiement d'indemnités journalières de missions et les coûts obligatoires ou extraordinaires encourus lors de la mission d'un agent qui sont couverts par le Statut des fonctionnaires des Communautés européennes.
									Prévisions: missions administratives liées à la gouvernance, à l'apprentissage et au développement. Des efforts sont mis en œuvre pour réduire les crédits affectés aux missions grâce au recours plus intensif à la vidéoconférence et aux synergies.

Poste/Art	Titre	Budget 2017		Budget révisé 1 / 2016		Résultat 2015		Prévisions 2017	
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI		
<b>Chap. 1 4 Infrastructure à caractère socio-médical</b>		<b>301 200.00</b>	<b>301 200.00</b>	<b>306 000.00</b>	<b>306 000.00</b>	<b>279 300.38</b>	<b>152 182.13</b>		
Art. 143 Service médical		<b>30 000.00</b>	<b>30 000.00</b>	<b>31 000.00</b>	<b>31 000.00</b>	<b>24 260.28</b>	<b>21 644.84</b>		
1 43 0 Service médical		30 000.00	30 000.00	31 000.00	31 000.00	24 260.28	21 644.84		
Art. 144 Formation interne		<b>250 000.00</b>	<b>250 000.00</b>	<b>250 000.00</b>	<b>250 000.00</b>	<b>234 183.57</b>	<b>120 695.42</b>		
1 44 0 Formation interne		250 000.00	250 000.00	250 000.00	250 000.00	234 183.57	120 695.42		
Art. 149 Autres interventions		<b>21 200.00</b>	<b>21 200.00</b>	<b>25 000.00</b>	<b>25 000.00</b>	<b>20 856.53</b>	<b>9 841.87</b>		
1 49 0 Autres interventions		21 200.00	21 200.00	25 000.00	25 000.00	20 856.53	9 841.87		
<b>Chap. 1 5 Échange de personnel entre la Fondation et le secteur public</b>		<b>60 000.00</b>	<b>60 000.00</b>	<b>17 000.00</b>	<b>17 000.00</b>	-	-		
Art. 152 Échange de personnel entre la Fondation et le secteur public		<b>60 000.00</b>	<b>60 000.00</b>	<b>17 000.00</b>	<b>17 000.00</b>	-	-		
1 52 0 Experts nationaux détachés		60 000.00	60 000.00	17 000.00	17 000.00	-	-		
<b>Chap. 1 7 Frais de réception et de représentation</b>		<b>8 500.00</b>	<b>8 500.00</b>	<b>8 400.00</b>	<b>8 400.00</b>	<b>3 851.33</b>	<b>3 851.33</b>		
Art. 170 Frais de réception et de représentation		<b>8 500.00</b>	<b>8 500.00</b>	<b>8 400.00</b>	<b>8 400.00</b>	<b>3 851.33</b>	<b>3 851.33</b>		
1 70 0 Frais de réception et de représentation		8 500.00	8 500.00	8 400.00	8 400.00	3 851.33	3 851.33		
<b>TITRE 1 TOTAL DU TITRE 1</b>		<b>13 747 600.00</b>	<b>13 747 600.00</b>	<b>13 527 800.00</b>	<b>13 527 800.00</b>	<b>13 144 962.48</b>	<b>12 963 814.41</b>		

**TITRE 2 IMMEUBLE, MATÉRIEL ET FRAIS DIVERS DE FONCTIONNEMENT**

Poste/Art	Titre	Budget 2017		Budget révisé 1 / 2016		Résultat 2015		Prévisions 2017	
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI		
<b>Chap. 2 0 Investissements en immobilier, location d'immeubles et frais accessoires</b>		<b>777 245.00</b>	<b>777 245.00</b>	<b>625 600.00</b>	<b>625 600.00</b>	<b>728 447.10</b>	<b>611 198.91</b>		
Art. 200 Location		<b>20 423.00</b>	<b>20 423.00</b>	<b>14 501.00</b>	<b>14 501.00</b>	<b>13 042.99</b>	<b>11 042.99</b>		
2 00 0 Location		20 423.00	20 423.00	14 501.00	14 501.00	13 042.99	11 042.99		
Art. 202 Eau, gaz, électricité et chauffage		<b>148 762.00</b>	<b>148 762.00</b>	<b>143 742.00</b>	<b>143 742.00</b>	<b>155 851.76</b>	<b>155 851.76</b>		
2 02 0 Eau, gaz, électricité et chauffage		148 762.00	148 762.00	143 742.00	143 742.00	155 851.76	155 851.76		
Art. 203 Nettoyage et entretien		<b>608 060.00</b>	<b>608 060.00</b>	<b>227 050.00</b>	<b>227 050.00</b>	<b>232 044.73</b>	<b>220 826.73</b>		
2 03 0 Nettoyage et entretien		608 060.00	608 060.00	227 050.00	227 050.00	232 044.73	220 826.73		
Art. 204 Aménagement des locaux		-	-	<b>65 000.00</b>	<b>65 000.00</b>	<b>46 276.13</b>	<b>30 421.00</b>		
2 04 0 Aménagement des locaux		-	-	65 000.00	65 000.00	46 276.13	30 421.00		
Art. 205 Sécurité et surveillance		-	-	<b>128 007.00</b>	<b>128 007.00</b>	<b>212 233.32</b>	<b>144 058.26</b>		
2 05 0 Sécurité et surveillance		-	-	128 007.00	128 007.00	212 233.32	144 058.26		
Art. 209 Autres dépenses immobilières		-	-	<b>47 300.00</b>	<b>47 300.00</b>	<b>68 998.17</b>	<b>48 998.17</b>		
2 09 0 Autres dépenses immobilières		-	-	47 300.00	47 300.00	68 998.17	48 998.17		
Chap. 2 1 Technologies de l'information et des communications		<b>791 655.00</b>	<b>791 655.00</b>	<b>768 150.00</b>	<b>768 150.00</b>	<b>932 963.50</b>	<b>753 866.14</b>		
Art. 210 Dépenses TIC		<b>636 655.00</b>	<b>636 655.00</b>	<b>648 250.00</b>	<b>648 250.00</b>	<b>816 829.84</b>	<b>637 732.48</b>		

Poste/Art	Titre	Budget 2017		Budget révisé 1 / 2016		Résultat 2015		Prévisions 2017	
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI		
2 10 0	Matériel TIC	78 000.00	78 000.00	149 000.00	149 000.00	207 236.41	187 288.23	Ce crédit couvre l'achat de matériel informatique, dont des serveurs de réseau, des PC, des imprimantes et des équipements de mise en réseau / communications, etc., ainsi que des accessoires et des consommables. Le matériel informatique est généralement remplacé tous les 3-4 ans et la quantité de matériel acheté dépend du nombre d'appareils vétustes. À partir de 2017, il inclut également les dépenses liées aux photocopieurs/télécopieurs, etc., auparavant inscrites à la ligne budgétaire 2200.	
								Prévisions: Maintenance et remplacement concernant l'infrastructure TIC, le matériel de serveur, les dispositifs de stockage, les imprimantes, les protections pare-feu, les photocopies et les télécopies. Dépenses pour cartouches d'encre, supports de sauvegarde, améliorations de l'infrastructure de réseau (wifi et câblé), gestion des services d'impression, dématérialisation accrue. Priorités non incluses: 35 000 EUR supplémentaires devraient être nécessaires pour couvrir toutes les améliorations et les développements actuellement requis.	
2 10 1	Développement, maintenance et achat de logiciels	390 355.00	390 355.00	331 650.00	331 650.00	403 550.09	307 349.42	Ce crédit couvre l'achat d'applications logicielles standard, leur maintenance et le développement de systèmes logiciels.	
								Prévisions: Service de soutien intranet, amélioration de la fonctionnalité intranet, amélioration de la fonctionnalité de la connexion IBM Extranet, amélioration de la fonctionnalité Allegro, système de gestion des projets, maintenance ALLEGRO, coût des licences et de la maintenance, continuation du déploiement de Sharepoint en tant que système de gestion des documents et des connaissances de l'ETF, intégration dans l'environnement Microsoft de l'ETF (par exemple, Office, Project, Exchange), maintenance de systèmes de l'ETF basés sur IBM Notes, tels que TRAMS, Dashboard, Timerecording etc. et intégration de ceux-ci dans d'autres systèmes de l'ETF, tels qu'ALLEGRO, ABAC, le stockage en nuage, l'acquisition et la mise en œuvre d'un nouvel outil de gestion de la relation client et autres activités potentielles permettant une plus grande dématérialisation.	
								Priorités non incluses: 114 000 EUR supplémentaires devraient être nécessaires pour couvrir toutes les améliorations et les développements actuellement requis.	
2 10 3	Coûts des télécoms	168 300.00	168 300.00	167 600.00	167 600.00	206 043.34	143 094.83	Ce crédit couvre les frais fixes des abonnements, les coûts des communications et les coûts des services internet.	
								Prévisions: Frais de téléphone fixe et mobile, services de télécommunication, internet, maintenance des téléphones et du système de vidéoconférence	
2 10 5	Systèmes TI de la Commission européenne	155 000.00	155 000.00	119 900.00	119 900.00	116 133.66	116 133.66	Ce crédit couvre les dépenses liées à l'utilisation des systèmes décentralisés de la CE.	
								Prévisions: Redevance annuelle ABAC, redevance annuelle ABAC Asset, redevance d'hébergement ABAC, facturation électronique ABAC, Testa-ng, coûts de mise en œuvre de SYSUPER, redevance annuelle e-Prior.	
<b>Chap. 2 Biens meubles et frais accessoires</b>		<b>5 000.00</b>	<b>5 000.00</b>	<b>56 100.00</b>	<b>56 100.00</b>	<b>120 942.56</b>	<b>114 934.56</b>		
Art. 220	Installations techniques et matériel bureautique	5 000.00	5 000.00	36 100.00	36 100.00	71 095.56	67 089.56		
2 20 0	Installations techniques et matériel bureautique	5 000.00	5 000.00	36 100.00	36 100.00	71 095.56	67 089.56	Ce crédit couvre l'achat du matériel bureautique et technique, notamment le matériel audiovisuel, de reproduction, d'archivage et d'interprétation.	
								Il a également été destiné au remplacement général du matériel bureautique vétuste, notamment les télécopieurs, les reliées, etc. À partir de 2017, son intitulé «Matériel technique et meubles» est remplacé par «Installations techniques et matériel bureautique», et il inclut les Meubles (auparavant inscrits au poste 2210). Les dépenses liées aux télécopieurs/photocopieurs ont été transférées sur la ligne budgétaire 2100 et les dépenses liées aux fontaines d'eau sur le poste 1490.	
								Prévisions: modernisation continue des meubles vétustes	
								Priorités non incluses: meubles supplémentaires (15 000 EUR)	
Art. 221	Mobilier	-	-	20 000.00	20 000.00	49 847.00	47 845.00		
2 21 0	Achat	-	-	20 000.00	20 000.00	49 847.00	47 845.00	Jusqu'en 2016, ce crédit couvrait l'achat de nouveaux meubles. À partir de 2017, il est intégré dans la ligne budgétaire 2200.	
<b>Chap. 2 3 Dépenses courantes de fonctionnement administratif</b>		<b>64 500.00</b>	<b>64 500.00</b>	<b>74 570.00</b>	<b>74 570.00</b>	<b>62 063.53</b>	<b>52 071.66</b>		
Art. 230	Papeterie et fournitures de bureau	38 000.00	38 000.00	43 000.00	43 000.00	42 871.02	36 991.79		

Poste/Art	Titre	Budget 2017		Budget révisé 1 / 2016		Résultat 2015		Prévisions 2017	
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI		
2 30 0	Papeterie et fournitures de bureau	38 000.00	38 000.00	43 000.00	43 000.00	42 871.02	36 991.79	Fournitures de bureau, papier simple et à en-tête, enveloppes, cartes de visites, etc., articles promotionnels (stylos, sacs, tapis de souris)	
Art. 232	Charges financières	<b>500.00</b>	<b>500.00</b>	<b>250.00</b>	<b>250.00</b>	<b>116.13</b>	<b>116.13</b>	Prévisions: Articles de papeterie, papier, enveloppes, simples et au logo de l'ETF, cartes de visite, etc., articles promotionnels (stylos, sacs, tapis de souris, etc.) destinés aux réunions et aux visiteurs.	
2 32 0	Diverses dépenses financières	500.00	500.00	250.00	250.00	116.13	116.13	Ce poste couvre les frais bancaires et les autres charges financières, ainsi que les dommages et intérêts.	
Art. 233	Frais de contentieux	<b>26 000.00</b>	<b>26 000.00</b>	<b>3 320.00</b>	<b>3 320.00</b>	<b>340.40</b>	<b>340.40</b>	Prévisions: Diverses dépenses financières (couvre les frais bancaires)	
2 33 0	Frais de contentieux	26 000.00	26 000.00	3 320.00	3 320.00	340.40	340.40	Jusqu'en 2016, ce crédit ne couvrait que les frais généraux de contentieux, les frais de justice et les honoraires des avocats indépendants. À partir de 2017, il intègre des frais divers liés à l'assurance (2350) et aux publications (2360) sous le nouvel intitulé de «Dépenses de contentieux, d'assurances et de publications diverses» (au lieu de «Frais de contentieux»)	
Art. 235	Autres dépenses de fonctionnement	-	-	<b>23 500.00</b>	<b>23 500.00</b>	<b>17 935.98</b>	<b>14 151.98</b>		
2 35 0	Assurances diverses	-	-	18 500.00	18 500.00	10 770.06	9 486.06	Ce crédit couvre les dépenses d'assurances diverses (notamment la responsabilité civile, l'assurance contre le vol, l'assurance du matériel informatique et du câblage; pour les coffres forts et leur contenu). À partir de 2017, ce crédit est intégré dans la ligne budgétaire 2330.	
2 35 2	Frais divers de réunions internes	-	-	p.m.	p.m.	3 665.92	3 665.92	Ce poste est destiné à couvrir les frais (café, thé, eau) afférents aux réunions internes de l'ETF. Les frais (café, thé, eau) afférents aux réunions internes pour les formations et les procédures de recrutement sont couverts par les lignes budgétaires 1440 et 1180 respectivement. À partir de 2017, ce crédit est intégré dans la ligne budgétaire 1490.	
2 35 5	Menues dépenses	-	-	5 000.00	5 000.00	3 500.00	1 000.00	Ce poste couvre les autres dépenses opérationnelles qui ne sont pas couvertes (par ex. fenêtres/portes cassées, inondations, plomberie, changement de serrures, etc.). À partir de 2017, ce crédit est intégré dans la ligne budgétaire 2030.	
Art. 236	Publications	-	-	<b>4 500.00</b>	<b>4 500.00</b>	<b>800.00</b>	<b>471.36</b>		
2 36 0	Publications	-	-	4 500.00	4 500.00	800.00	471.36	Ce crédit couvre les frais des documents juridiques que l'ETF est tenue de publier (budget, appels d'offres, etc.). À partir de 2017, ce crédit est intégré dans la ligne budgétaire 2330.	
Chap. 2 4	Affranchissement et télécommunications	<b>20 200.00</b>	<b>20 200.00</b>	<b>26 200.00</b>	<b>26 200.00</b>	<b>19 127.00</b>	<b>15 100.13</b>		
Art. 240	Correspondance et frais de port	<b>20 200.00</b>	<b>20 200.00</b>	<b>26 200.00</b>	<b>26 200.00</b>	<b>19 127.00</b>	<b>15 100.13</b>	Ce crédit couvre les frais de correspondance et de port, dont l'expédition de colis par la poste.	
2 40 0	Correspondance et frais de port	20 200.00	20 200.00	26 200.00	26 200.00	19 127.00	15 100.13	Prévisions: DHL - estimation basée sur l'exercice précédent (20 000 EUR), achat de timbres, régie d'avances pour courrier (200 EUR)	
Chap. 2 5	Frais de réunion et de convocation	<b>150 000.00</b>	<b>150 000.00</b>	<b>100 000.00</b>	<b>100 000.00</b>	<b>92 087.48</b>	<b>92 037.48</b>		
Art. 250	Frais de réunion et de convocation	<b>150 000.00</b>	<b>150 000.00</b>	<b>100 000.00</b>	<b>100 000.00</b>	<b>92 087.48</b>	<b>92 037.48</b>		
2 50 0	Frais généraux de réunions	150 000.00	150 000.00	100 000.00	100 000.00	92 087.48	92 037.48	Ce crédit couvre les frais de réunion du conseil de direction et la participation des membres dudit conseil à d'autres réunions organisées par l'ETF.	
TITRE 2	TOTAL DU TITRE 2	<b>1 808 600.00</b>	<b>1 808 600.00</b>	<b>1 650 620.00</b>	<b>1 650 620.00</b>	<b>1 955 631.17</b>	<b>1 639 208.88</b>	Prévisions: Trois réunions du conseil de direction d'une journée chacune, 50 participants.	

## TITRE 3 DÉPENSES RÉSULTANT DE L'EXERCICE DE MISSIONS SPÉCIFIQUES

Chap. 3 0 Dépenses opérationnelles	<b>529 500.00</b>	<b>529 500.00</b>	<b>667 580.00</b>	<b>667 580.00</b>	<b>506 483.26</b>	<b>507 032.08</b>		
Art. 301 Diffusion des informations	<b>344 500.00</b>	<b>344 500.00</b>	<b>432 580.00</b>	<b>432 580.00</b>	<b>371 206.72</b>	<b>388 130.98</b>		

Poste/Art	Titre	Budget 2017		Budget révisé 1 / 2016		Résultat 2015		Prévisions 2017	
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI		
3 01 0	Publications générales	344 500.00	344 500.00	432 580.00	432 580.00	371 206.72	388 130.98	Ce crédit couvre les frais associés à la rédaction, l'édition, l'impression et la distribution de publications de nature institutionnelle (par ex. brochure d'information, programme de travail, rapport annuel, publication Highlights), ainsi que les activités institutionnelles, la mise à jour et le développement du site web. Jusqu'en 2016, ce crédit s'intitulait «Publications générales».	
								Prévisions: MÉDIAS NUMÉRIQUES: photocopieur couleur, dépenses courantes (30 000 EUR)	
								Révision du site Internet de l'ETF: 100 000 EUR	
								COMMUNICATION EXTERNE: Activités médiatiques et audiovisuelles institutionnelles en cours (110 000 EUR)	
								COMMUNICATION INTERNE: petit budget pour les activités diverses de communication interne (4 500 EUR)	
								PUBLICATIONS: publications et autres productions de contenu (films, présentations en ligne, publications, magazine «Live and Learn», modèles, qualité à travers le comité de rédaction) (100 000 EUR)	
Art. 303	Associations professionnelles et frais de participation	5 000.00	5 000.00	5 000.00	5 000.00	3 143.54	3 446.57		
3 03 0	Associations professionnelles et frais de participation	5 000.00	5 000.00	5 000.00	5 000.00	3 143.54	3 446.57	Ce crédit couvre les frais associés aux associations professionnelles et aux frais de participation.	
Art. 304	Frais de traduction	180 000.00	180 000.00	230 000.00	230 000.00	132 133.00	115 454.53	Prévisions: Frais d'affiliation divers	
3 04 0	Frais de traduction	180 000.00	180 000.00	230 000.00	230 000.00	132 133.00	115 454.53	Ce crédit couvre les frais de traduction des documents institutionnels ne concernant pas des activités opérationnelles spécifiques.	
								Prévisions: Traductions de documents de l'ETF, sur la base des années précédentes.	
Chap. 3 1	Actions prioritaires : activités du programme de travail	3 408 300.00	3 408 300.00	3 538 000.00	3 538 000.00	3 803 899.67	3 500 380.20		
Art. 310	Actions prioritaires : Activités du programme de travail	3 188 300.00	3 188 300.00	3 318 000.00	3 318 000.00	3 498 127.17	2 018 614.13		
3 10 0	Projets Stratégiques	3 188 300.00	3 188 300.00	3 318 000.00	3 318 000.00	3 498 127.17	2 018 614.13	Ce crédit couvre les coûts associés à la mise en œuvre des projets stratégiques, tels que décrits dans le programme de travail.	
								Prévisions: Les projets stratégiques de l'ETF sont concentrés sur les domaines thématiques suivants:	
								• Soutien à la politique de l'UE et assistance extérieure (IAP, IEV-Sud, IEV-Est, ICD)	
								• Processus de Turin	
								• Qualifications	
								• Gouvernance EFP	
								• Fourniture et qualité de l'EFP	
								• Emploi et employabilité	
								• Apprentissage de l'entrepreneuriat et compétences entrepreneuriales	
								Pour plus de détails, voir le programme de travail.	
Art. 314	Projets en faveur du renforcement des connaissances et des systèmes	220 000.00	220 000.00	220 000.00	220 000.00	305 772.50	297 119.53		
3 14 0	Projets en faveur du renforcement des connaissances et des systèmes	220 000.00	220 000.00	220 000.00	220 000.00	305 772.50	297 119.53	Ce crédit couvre les dépenses liées à l'évaluation et aux services d'audit. L'ETF a établi un seuil indicatif de 7,5 % des crédits affectés au chapitre 31 concernant ses activités de contrôle de la qualité. Ces fonds sont alloués selon les plans annuels d'audit et d'évaluation adoptés dans le programme de travail.	
								Prévisions: Contrôle et évaluation, vérification et gestion des risques, gestion des parties prenantes, gestion des connaissances. Pour plus de détails, voir le programme de travail.	
Art. 315	Projets en faveur de l'assistance extérieure de l'UE dans la zone de voisinage	-	-	-	-	-	572 236.25		

Poste/Art	Titre	Budget 2017		Budget révisé 1 / 2016		Résultat 2015		Prévisions 2017	
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI		
3 15 0	Projets en faveur de l'assistance extérieure de l'UE dans la zone de voisinage	-	-	-	-	-	572 236.25	Ce crédit couvre les frais de contribution de l'ETF à la prospérité et au développement de la région européenne de voisinage grâce à la coopération et au partenariat dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de développement des ressources humaines (IEVP - SEMED et Europe orientale). La ligne budgétaire comprend les coûts opérationnels ainsi que les frais de publication et de traduction associés. Pour plus de détails, voir le programme de travail.	
Art. 316	Projets en faveur de l'assistance extérieure de l'UE dans la zone d'élargissement	-	-	-	-	-	276 056.59	Prévisions: à partir de 2015, toutes les activités de projets sont regroupées sous la ligne budgétaire 3100, les crédits de paiement seront disponibles pour les activités engagées précédemment.	
3 16 0	Projets en faveur de l'assistance extérieure de l'UE dans la zone d'élargissement	-	-	-	-	-	276 056.59	Ce crédit couvre les frais de contribution de l'ETF au processus d'élargissement de l'UE (IPA / Europe du Sud-Est, Turquie et Europe orientale) en finançant la modernisation et la réforme de l'enseignement, du marché du travail et des systèmes de formation dans les pays candidats et les pays potentiellement candidats. La ligne budgétaire comprend les coûts opérationnels ainsi que les frais de publication et de traduction associés. Pour plus de détails, voir le programme de travail.	
Art. 317	Projets en faveur de l'assistance extérieure de l'UE dans l'instrument de coopération au développement	-	-	-	-	-	97 214.00	Prévisions: à partir de 2015, toutes les activités de projets sont regroupées sous la ligne budgétaire 3100, les crédits de paiement seront disponibles pour les activités engagées précédemment.	

Poste/Art	Titre	Budget 2017		Budget révisé 1 / 2016		Résultat 2015		Prévisions 2017	
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI		
3 17 0	Projets en faveur de l'assistance extérieure de l'UE dans le cadre de l'instrument de coopération au développement	-	-	-	-	-	97 214.00	Ce crédit couvre les coûts de la contribution de l'ETF au développement des ressources humaines dans les pays en voie de développement (ICD / CA). La ligne budgétaire comprend les coûts opérationnels ainsi que les frais de publication et de traduction associés. Pour plus de détails, voir le programme de travail.	
Art. 318	Projets dans le développement des compétences thématiques	-	-	-	-	-	239 139.70	Prévisions: à partir de 2015, toutes les activités de projets sont regroupées sous la ligne budgétaire 3100, les crédits de paiement seront disponibles pour les activités engagées précédemment.	
3 18 0	Projets dans le développement des compétences thématiques	-	-	-	-	-	139 598.73	Cette ligne budgétaire couvre les frais de soutien au développement des politiques de la Commission européenne et de pays partenaires grâce au développement des compétences thématiques (TED). La ligne budgétaire comprend les coûts opérationnels ainsi que les frais de publication et de traduction associés. Pour plus de détails, voir le programme de travail.	
Art. 319	Projets: Innovation & Apprentissage	-	-	-	-	-	99 540.97	Prévisions: à partir de 2015, toutes les activités de projets sont regroupées sous la ligne budgétaire 3100, les crédits de paiement seront disponibles pour les activités engagées précédemment.	
3 19 0	Projets dans l'élaboration des politiques fondée sur les preuves	-	-	-	-	-	99 540.97	Cette ligne budgétaire couvre les frais de soutien au développement des politiques de la Commission européenne et de pays partenaires grâce à des politiques fondées sur des preuves (EBPM). La ligne budgétaire comprend les coûts opérationnels ainsi que les frais de publication et de traduction associés. Pour plus de détails, voir le programme de travail.	
<b>Chap. 3 2 Missions opérationnelles</b>		<b>650 000.00</b>	<b>650 000.00</b>	<b>761 000.00</b>	<b>761 000.00</b>	<b>719 700.00</b>	<b>744 335.97</b>		
Art. 320	Missions opérationnelles	<b>650 000.00</b>	<b>650 000.00</b>	<b>761 000.00</b>	<b>761 000.00</b>	<b>719 700.00</b>	<b>744 335.97</b>		
3 20 0	Missions opérationnelles	650 000.00	650 000.00	761 000.00	761 000.00	719 700.00	744 335.97	Ce crédit couvre: les frais de déplacement, le paiement d'indemnités journalières de missions et les coûts obligatoires ou extraordinaires encourus lors de la mission d'un agent qui sont couverts par le Statut des fonctionnaires des Communautés européennes.	
<b>TITRE 3</b>	<b>TOTAL DU TITRE 3</b>	<b>4 587 800.00</b>	<b>4 587 800.00</b>	<b>4 966 580.00</b>	<b>4 966 580.00</b>	<b>5 030 082.93</b>	<b>4 751 748.25</b>		

**TITRE 8 L'apport en nature de la Communauté européenne**

<b>Chap. 8 0</b>	<b>0</b>	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-	-		
Art. 880	L'apport en nature de la Communauté européenne	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-	-		
8 00 0	L'apport en nature de la Communauté européenne	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-	-		
<b>TITRE 8</b>	<b>TOTAL DU TITRE 8</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		

**TITRE 9 DÉPENSES NON SPÉCIALEMENT PRÉVUES**

<b>Chap. 9 9 Dépenses non spécialement prévues</b>	<b>0</b>	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-	-		
Art. 990	Réserve	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-	-		
9 90 0	Réserve	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-	-		
<b>TITRE 9</b>	<b>TOTAL DU TITRE 9</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		

**TITRE 10 RÉSULTATS DES ANNÉES ANTÉRIEURES**

Poste/Art	Titre	Budget 2017		Budget révisé 1 / 2016		Résultat 2015		Prévisions 2017	
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI		
<b>Chap. 10 1 Résultats des années antérieures</b>		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-	-		
10 10 Résultats des années antérieures		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-	-		
10 10 0 Résultats des années antérieures		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-	-		
<b>TITRE 10 TOTAL DU TITRE 10</b>		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-	-		
<b>TOTAL DES DÉPENSES PROPRES DE L'ETF</b>		20 144 000.00	20 144 000.00	20 145 000.00	20 145 000.00	20 130 676.58	19 354 771.54		

**TITRE 4 Coopération avec d'autres organisations (dépenses affectées)**

<b>Chap. 4 2 Coopération avec d'autres institutions européennes et autre organizations</b>	p.m.	p.m.	754 412.23	754 412.23	967 039.35	511 124.09	
Art. 420 Projets liés aux accords entre la Commission Européenne et la Fondation	p.m.	p.m.	754 412.23	754 412.23	967 039.35	511 124.09	
4 20 0 Le projet GEMM	p.m.	p.m.	754 412.23	754 412.23	894 121.99	438 206.73	Prévisions: L'ETF a reçu tous les fonds relatifs à la gouvernance au profit de l'employabilité dans la région méditerranéenne (GEMM). Le projet dispose d'un budget total de 3 130 000 EUR (comprenant une participation de l'ETF à hauteur de 1 130 000 EUR). Les activités se sont achevées en 2016. Les derniers paiements pour le projet devraient intervenir courant 2017.
4 20 1 Le projet FRAME	-	-	-	-	72 917.36	72 917.36	Prévisions: L'ETF a perçu en 2013 et 2014 de la DG Élargissement les 1 400 000 EUR prévus pour le projet «Compétences pour l'avenir» (FRAME), qui devait être mis en œuvre en 2013-2014. Toutes les activités devraient s'achever en décembre 2014, tandis que les derniers paiements, le rapport et l'audit seront réalisés courant 2015. Le projet est finalisé.
<b>Chap. 4 3 Coopération avec des institutions nationales</b>	p.m.	p.m.	304.66	304.66	3 743.17	3 438.51	
Art. 430 Coopération avec des institutions italiennes	p.m.	p.m.	304.66	304.66	3 743.17	3 438.51	
4 30 0 Coopération avec des institutions italiennes	p.m.	p.m.	304.66	304.66	3 743.17	3 438.51	Prévisions: Fonds non utilisés provenant du ministère italien des affaires étrangères pour finaliser et payer les activités convenues de l'ETF au Liban. Toutes les activités ont été réalisées, aucun fonds ni aucune activité supplémentaires ne sont prévus dans le cadre de cette coopération.
<b>TITRE 4 TOTAL DU TITRE 4</b>	p.m.	p.m.	754 716.89	754 716.89	970 782.52	514 562.60	

<b>TOTAL DES DÉPENSES ASSIGNÉES DE L'ETF</b>	p.m.	p.m.	754 716.89	754 716.89	970 782.52	514 562.60	
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES</b>	20 144 000.00	20 144 000.00	20 899 716.89	20 899 716.89	21 101 459.10	19 869 334.14	

**FONDATION EUROPÉENNE POUR LA FORMATION**

GB/16/DEC/012

**Budget 2017**

**TABLEAU DES EFFECTIFS**

<b>Grade</b>	<b>2017</b>		<b>2016</b>		<b>2015</b>	
	postes autorisés		postes autorisés		Situation au 31 Dec 2015	
	Permanents	Temp.	Permanents	Temp.	Permanents	Temp.
AD 16						
AD 15						
AD 14		1			1	1
AD 13		3			6	0
AD 12		12			13	8
AD 11		9			9	9
AD 10		5			6	5
AD 9		13			12	12
AD 8		13			7	7
AD 7		1			5	14
AD 6						2
AD 5						1
<i>Sous-total AD</i>	<i>0</i>	<i>57</i>	<i>0</i>	<i>59</i>	<i>0</i>	<i>59</i>
AST 11		2			2	
AST 10		4			4	1
AST 9		10			9	7
AST 8		6			6	4
AST 7		4			4	5
AST 6		4			4	3
AST 5		1			2	4
AST 4						3
AST 3						4
AST 2						
AST 1						
<i>Sous-total AST</i>		<i>31</i>		<i>31</i>		<i>31</i>
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>88</b>	<b>0</b>	<b>90</b>	<b>0</b>	<b>90</b>

# FONDATION EUROPÉENNE POUR LA FORMATION

GB/16/DEC/012

## Budget 2017

### Échéancier de paiement

#### Chapitre 3 0

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit:

Engagements	Paiements	
	2017	2018
Engagements contractés avant 2016 restant à liquider	219 000	219 000
Crédits 2016	<b>529 500</b>	310 500
Total	748 500	<b>529 500</b>
		219 000

#### Chapitre 3 1

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit:

Engagements	Paiements	
	2017	2018
Engagements contractés avant 2016 restant à liquider	1 380 000	1 380 000
Crédits 2016	<b>3 408 300</b>	2 028 300
Total	4 788 300	<b>3 408 300</b>
		1 380 000

#### Chapitre 3 2

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit:

Engagements	Paiements	
	2017	2018
Engagements contractés avant 2016 restant à liquider	180 000	180 000
Crédits 2016	<b>650 000</b>	470 000
Total	830 000	<b>650 000</b>
		180 000